

29 octobre 2020, 23h45

20.188

Interpellation du groupe socialiste Tram Neuchâtel-Boudry : la gabegie !

Contenu:

Le Conseil d'État est prié de renseigner le législatif et la population sur les points suivants liés aux travaux sur la ligne du Littorail dans la semaine du 26 octobre 2020 (ligne 215) :

- Est-il conscient que ce n'est pas la première fois qu'intervient une absence totale de fiabilité de cette ligne ?
- Des mesures seront-elles prises rapidement pour y remédier et éviter que de telles situations (de loin pas nouvelles) ne se reproduisent ?
- Est-il envisageable d'inviter TransN à améliorer sa communication en cas de problèmes ?
- Comment le Conseil d'État évalue-t-il les problèmes évoqués ci-dessous sous l'angle sanitaire ? Là aussi, des mesures seront-elles prises pour éviter de nouveaux déboires ?

Développement :

Depuis quelques jours, des travaux sur la ligne 215 ont pour conséquence que le « tram » ne réalise plus l'ensemble du trajet et est remplacé par un bus, parfois entre Colombier et Boudry, parfois sur toute la ligne.

Cette situation occasionne de nombreux problèmes qui mettent les usager-ère-s en colère. Les horaires n'ont plus été assurés en début de semaine ; il fallait parfois jusqu'à une heure pour aller de Neuchâtel à Boudry et des correspondances ont été supprimées en heure de pointe !

Si la problématique était nouvelle et exceptionnelle, la tolérance face à ces désagréments serait de mise. Ce n'est malheureusement pas le cas : depuis quelques années, la population boudryenne se plaint de l'absence de fiabilité des transports publics, notamment aux heures de pointe. Est également en cause le manque systématique d'informations en cas de problème comme celui qui nous occupe. À tel point que les autorités boudryennes avaient unanimement fait part de leur mécontentement au Grand Conseil¹. Tandis que la population commençait un tant soit peu à s'adapter à ces horaires approximatifs (en ne prenant plus certains bus par exemple), voilà que ces travaux amènent leur lot de grogne et, cette fois, plus seulement à Boudry. Les habitant-e-s de Milvignes, Cortaillod et Neuchâtel sont également touché-e-s.

Un exemple simple permet de s'en rendre compte. Deux jours de suite (lundi et mardi), deux trams ont été supprimés en heure de pointe². Cela a eu pour effet de rassembler dans un bus les écolier-ère-s, étudiant-e-s et travailleur-se-s (et autres personnes) de trois trams consécutifs (en heure de pointe, rappelons-le !). Nous laissons l'imagination des lecteurs-trice-s de l'interpellation imaginer la promiscuité dans le bus qui remplaçait ces trois correspondances.

Car, en dehors du risque de détourner les usager-ère-s des transports publics, celui de faire peser une charge psychologique importante sur les employé-e-s (l'auteur a entendu de nombreuses insultes proférées à leur encontre en une semaine), le risque sanitaire dans un bus confinant à la boîte de sardines semble largement dépasser les bornes.

Si la situation semble depuis être revenue à la normale, il paraît nécessaire de travailler à rétablir la confiance dans ces modes de transport sur le Littoral ouest.

¹<https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/boudry-veut-de-meilleurs-transports-publics-808083>

²<https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/neuchatel-boudry-pagaille-sur-la-ligne-du-littorail-996971>.

Signataires : R. Dubois, A. Clerc-Birambeau, J. Greillat, F. Gagnaux, F. Nater, M. Docourt Ducommun, D. Moratel, P.-A. Borel, M. Vida, L. Zwygart de Falco, C. Bolay Mercier, J. Jemmely, H. Assumani, J. Lebel Calame et L. Duding.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 25 janvier 2021

Le canton a demandé des explications à l'entreprise de transport exploitante transN concernant les travaux qui ont eu cours sur la ligne du Littorail la semaine du 26 octobre 2020 et en particulier les désagréments pour les usager-ère-s. Il en ressort principalement les aspects suivants :

Premièrement, les travaux effectués sur la ligne le weekend du 24-25 octobre 2020 ont malheureusement engendré des problèmes techniques qui n'ont pas permis la reprise des circulations ferroviaires le lundi, imposant ainsi la mise en place – en urgence – d'une offre de substitution. En raison du manque de préparation induit par cette situation imprévue, l'offre de substitution s'est avérée non adaptée et la communication faite aux usager-ère-s lacunaire. TransN s'en est excusé dans un courrier adressé aux communes et au canton le 3 novembre 2020.

Le canton souligne que la gestion de la communication en situation de perturbation du trafic est par nature difficile. Néanmoins, il a été demandé à transN d'améliorer à l'avenir la qualité et la rapidité de la communication à ses usager-ère-s.

Le deuxième aspect ressorti de l'échange entre le canton et transN concerne l'instabilité des horaires sur la ligne du Littorail. La raison principale est l'implémentation du nouveau système de sécurité (ZSI 127) exigé par la Confédération. Ce système de contrôle de la marche des trains doit permettre d'éviter le dépassement des vitesses maximales admissibles et le franchissement de signaux fermés. La sécurité sera ainsi renforcée. Néanmoins, ces contraintes supplémentaires impactent la stabilité horaire sur une ligne à voie unique avec une cadence élevée au ¼ h, un défi en soi.

Le canton a demandé des mesures correctives à transN. Une coordination aura lieu régulièrement avec l'entreprise exploitante. À court terme, la situation restera exigeante. À terme, les projets d'aménagement des gares sur la ligne, induits par la mise aux normes LHand, permettront d'améliorer substantiellement la robustesse de l'horaire.

Finalement, sous l'angle sanitaire, les normes de protection dans les TP ont été discutées et arrêtées au niveau fédéral. Le port du masque obligatoire permet une bonne protection des usager-ère-s. Un nettoyage approfondi des véhicules est de plus assuré très régulièrement par les entreprises de transports (poignées, boutons poussoirs). Le canton est de plus attentif à maintenir l'offre en transport public à son niveau nominal afin d'éviter au maximum la concentration des usager-ère-s dans les véhicules. L'obligation du télétravail joue à cet effet un rôle favorable. Finalement une coordination est régulièrement effectuée avec les entreprises de transport.